

ETAI

Rapport
Financier
2020

Sommaire

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF.....	2
1. Entrée en vigueur du CPOM.....	2
2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée).....	2
3. Méthode d'affectation des résultats.....	3
II. RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.....	3
1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2020 et résultats de cet exercice	3
2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	5
III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS.....	5
1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs.....	5
2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs.....	5
3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.....	5

I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF

1. Entrée en vigueur du CPOM

Fin décembre 2019, l'ETAI a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Val de Marne.

Ce CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et il s'applique à l'ensemble des établissements financés par l'ARS.

A cet effet, à partir de l'année 2020, l'ARS notifie une dotation globale commune chaque année.

2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

3. Méthode d'affectation des résultats

En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration dans le limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;
- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur.

II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2020 et résultats de cet exercice :

Depuis mars 2020, la crise sanitaire liée à la Covid 19 impacte de manière significative l'activité des Etablissements et génère des surcoûts engendrés par l'application des protocoles sanitaires pour la Covid 19.

Les Etablissements qui ont été fermés à l'occasion des confinements bénéficient d'une garantie de financement conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 qui a été prorogée dans les mêmes termes par l'ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020.

Le total des produits s'établit à 32.190.241 euros, en hausse de 4,5 % par rapport au produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et présenté avant répartition du résultat net totalise 46.169.140 euros, contre 43.772.213 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un excédent de 2.932.543 euros, contre 1.593.625 euros pour l'exercice 2019.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

Désignation			Résultat Comptable 2020	Résultat Comptable 2019
Gestion propre	1 Association	Ressources insuffisantes pour garantir un équilibre financier	-5 298,37	-21 187,78
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Résultat excédentaire malgré la baisse du Chiffre d'affaires ; les aides de l'Etat (complément de l'aide au poste) ont permis de compenser les effets de la crise sanitaire	155 335,19	95 028,11
	3 ESAT Jacques Henry (Production)	Résultat excédentaire malgré la baisse du Chiffre d'affaires ; les aides de l'Etat (complément de l'aide au poste) ont permis de compenser les effets de la crise sanitaire	83 785,04	23 667,62
	4 Entreprise Adaptée APCO	Modèle économique non viable - fermeture fin 2020	-167 320,69	-98 399,48
Gestion contrôlée	5 Siège (Pôle de Direction)	augmentation partielle des frais de siège de 4,22 % à 4,91 % en 2020 (validé ARS en cours négociation avec le CD94) - Perspective baisse dépenses avec achat logement fonction- dépense supplémentaire non récurrente : 1 poste en Paie en Intérim	-110 671,22	-118 617,39
	6 ESAT Ateliers ARS	Excédent lié à des postes vacants - Difficulté de recrutement car grille de salaire non attractive	321 956,55	162 801,64
	7 ESAT Jacques Henry ARS	Excédent lié à des postes vacants - Difficulté de recrutement car grille de salaire non attractive	181 431,79	99 549,78
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Excédent (suite à régularisation de facturation usagers)+ dotation 2020 comprenant la reprise du déficit 2018 + facturation bénéficiaires Creton 315 K + économies liées à la crise sanitaire	1 710 567,36	510 431,01
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Excédent généré par une limitation des coûts structure et frais de personnel - Investissements futurs nécessaires pour s'adapter aux bénéficiaires vieillissants	273 176,95	249 528,58
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Budget sous-doté et difficulté à atteindre le taux d'activité requis car offre inadaptée à la demande - Négociation CPOM en cours avec CD94	-1 965,66	-38 277,19
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Budget sous-doté et difficulté à atteindre le taux d'activité requis car offre inadaptée à la demande - Négociation CPOM en cours avec CD94 avec demande de transformation de 32 places FH en 30 places FV	-566 389,55	-10 624,01
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Excédent lié à des postes vacants et à des coûts de structures moindre (20 places installées provisoirement dans le MDB jusqu'à ouverture du FAM prévu en 2022)	351 118,15	362 535,96
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent lié à des postes vacants et à des coûts des structures moindres (20 places installées provisoirement dans le MDB jusqu'à ouverture du FAM prévu en 2022)	180 654,92	208 018,48
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Excédent généré par une limitation des coûts structure et frais de personnel	95 434,60	89 017,26
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent généré par une limitation des coûts structure et frais de personnel	47 916,24	89 388,02
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Excédent lié à des postes vacants - Difficulté de recrutement	400 470,32	-17 576,22
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Excédent lié à des postes vacants - Difficulté de recrutement	62 288,01	57 712,31
	18 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Budget cohérent	1 122,19	84 918,43
	19 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Budget sous-doté compensé par une forte activité	-3 295,36	-34 633,55
	20 Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Budget sous-doté qui malgré une hausse de l'activité ne permet pas d'atteindre un équilibre financier - Négociation CPOM avec demande de rebasage	-60 265,70	-131 978,63
	21 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS	Budget cohérent mais résultat impacté par les primes COVID et des provisions retraite	-17 508,16	32 321,69
Total			2 932 542,60 	1 593 624,64

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée de l'Association.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A ce jour, les négociations pour le CPOM sont toujours en cours avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

La signature d'un avenant à ce CPOM est envisagée pour la fin de l'année 2021.

En 2021, la crise sanitaire liée à la Covid 19 impacte toujours l'activité des établissements en générant notamment des surcoûts engendrés par l'application des protocoles sanitaires pour la Covid 19 et une baisse d'activité significative pour les ESAT.

III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le règlement ANC n°2019-04 pris dans le prolongement du règlement ANC n°2018-06 précise les traitements comptables spécifiques aux entités privées non lucratives gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci permettent d'assurer le lien entre les dispositions du Plan Comptable Général et les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables à nos établissements. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement est appliqué à partir de janvier 2020.

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, le total des produits d'exploitation s'élève à 31.576.553 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 30.246.879 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 29.015.659 euros contre 28.868.459 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent net comptable de 2.932.543 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, excédentaire à hauteur de 1.593.625 euros.

1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Nous vous informons que le montant des dépenses inopposables aux financeurs pour l'exercice 2020 s'élève à 1.107.726 euros.

2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 2.932.543 euros.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de cet excédent de **2.932.543 euros** selon le tableau ci-dessous :

	Désignation	Résultat Comptable	Report à nouveaux Exercices antérieurs	Depenses non opposables	Provision Congés Payés	Résultat Administratif	Affectation Proposée
Gestion propre	1 Association	Déficit -5 298,37 €				-5 298,37 €	Report à nouveau
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI	Excédent 155 335,19 €				155 335,19 €	Report à nouveau
	3 ESAT Jacques Henry	Excédent 83 785,04 €				83 785,04 €	Report à nouveau
	4 Entreprise Adaptée APCO	Déficit -167 320,69 €				-167 320,69 €	Report à nouveau
Gestion contrôlée	5 Siège (Pôle de Direction)	Déficit -110 671,22 €			58 541,55	-52 129,67 €	Report à nouveau
	6 ESAT Ateliers ARS	Excédent 321 956,55 €	500 164,46		21 076,88	843 197,89 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	7 ESAT Jacques Henry ARS	Excédent 181 431,79 €	238 855,04		58 934,13	479 220,96 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	Excédent 1 710 567,36 €	-427 840,88		34 758,46	1 317 484,94 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Excédent 273 176,95 €	363 547,09		14 778,22	651 502,26 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (ARS)
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Déficit -1 965,66 €	-103 526,02		4 148,01	-101 343,67 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Déficit -566 389,55 €	10 459,74	-10 235,57	43 513,25	-522 652,13 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Excédent 351 118,15 €	578 353,35		8 814,83	938 286,33 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	Excédent 180 654,92 €				180 654,92 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Excédent 95 434,60 €	139 033,57		-6 204,93	228 263,24 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	Excédent 47 916,24 €				47 916,24 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Excédent 400 470,32 €	244 841,95		23 490,33	668 802,60 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	Excédent 62 288,01 €				62 288,01 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	18 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Excédent 1 122,19 €	256 980,04		23 060,41	281 162,64 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	19 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Déficit -3 295,36 €			3 407,67	112,31 €	Réserve sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	20 Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Déficit -60 265,70 €	-27 721,49		11 593,05	-76 394,14 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	21 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS	Déficit -17 508,16 €	-41 261,14		12 285,53	-46 483,77 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	Total	Excédent 2 932 542,60 €	1 731 885,71 	-10 235,57 	312 197,39 	4 966 390,13 €	